

Le groupe Coldplay assigné en justice par une entreprise française

appel. Elle reproche au groupe britannique d'avoir utilisé son nom alors qu'elle les avait mis en demeure de ne pas le faire, dès 2023.

lire plus tard

71 commentaires

Franceinfo
Radio France



ps de lecture



Le 27 janvier 2025, le président du tribunal judiciaire de Lyon rejette la demande de la société Moon Music, estimant que le signe *Moon Music* était utilisé par Coldplay comme le titre d'une œuvre artistique et non à titre de marque commerciale. L'entreprise française fait appel de la décision.

Decouvrez l'application France info

Notre politique de confi

Retrouvez aussi

Les jeux

Gérer mes traceurs

Nous con

Charter
Assistant